

5
paul
long

Le vingt huit mars mil huit cent vingt sept a dix heures du matin par devant nous maire
M. le Maire de l'Etat Civil de la Commune de N. Paul arrondissement de Lavaur Département de Tarn
Compagnie Mathieu Biffartte aji. J. et suite des deux charpentiers et pour servir acte de
geacante aux deux habitant la commune de N. Paul leges nous ont declare
que Louis poulchierin fils de Joseph poulchier et de Elisabeth de puy vers du Seuil
leide et de la commune de N. Paul a dix heures du matin dans son domicile a N. Paul
de l'acte de mariage apres que lecture de present acte a ete donnee aux declarans
de l'acte de mariage avec nous et ont dit en avoir le double. M. le Maire de N. Paul
J. J. Biffartte

6
paul
paul

Le vingt trois mars mil huit cent vingt sept a cinq heures du soir par devant nous
M. le Maire de l'Etat Civil de la Commune de N. Paul arrondissement de Lavaur Département
de Tarn sont comparees poulchierin aji. de quarante ans tenant et Jacques Delmas
de quarante ans aji. de cinquante ans tous les deux demeurant a N. Paul leges nous ont declare
que Paul Paulin aji. de deux mois fils de Joseph Paulin et de Marie Villeduvisant est de la
commune de N. Paul a trois heures du soir dans son domicile a N. Paul apres que lecture de present
acte a ete donnee aux declarans leges de l'acte de mariage avec nous et ont dit en avoir
le double. M. le Maire de N. Paul
J. J. Biffartte

7
Antoine

Le vingt cinq mars mil huit cent vingt sept a six heures du soir par devant nous
M. le Maire de l'Etat Civil de la Commune de N. Paul arrondissement de Lavaur Département de
Tarn sont comparees poulchierin aji. de vingt sept ans et Françoise Villeduvisant aji. de vingt six ans
tous les deux laboureurs et demeurant au lieu de Mareuil leges nous ont declare que Antoine
Antoine aji. de quatre ans fils de Joseph Paulin et de Marie Villeduvisant est de la
commune de N. Paul a six heures du soir dans son domicile a N. Paul apres que lecture de
present acte a ete donnee aux declarans leges de l'acte de mariage avec nous et ont dit en avoir
le double. M. le Maire de N. Paul
J. J. Biffartte

8
Antoine
George

Le vingt huit mars mil huit cent vingt sept a six heures du matin par devant nous
M. le Maire de l'Etat Civil de la Commune de N. Paul arrondissement de Lavaur
Département de Tarn sont comparees poulchierin aji. de vingt sept ans et Françoise Villeduvisant
aji. de vingt six ans tous les deux laboureurs et demeurant au lieu de Mareuil
Commune de N. Paul leges nous ont declare que Joseph Villeduvisant aji. de soixante huit
ans laboureur et de Marie Villeduvisant aji. de cinquante ans mari a Elisabeth
Villeduvisant est de la commune de N. Paul a six heures du matin dans son domicile au lieu de Mareuil
leide et de la commune de N. Paul apres que lecture de present acte a ete
donnee aux declarans leges de l'acte de mariage avec nous et ont dit en avoir
le double. M. le Maire de N. Paul
J. J. Biffartte

9
Antoine
Antoine

Le vingt sept avril mil huit cent vingt sept a sept heures du matin par devant nous
M. le Maire de l'Etat Civil de la Commune de N. Paul arrondissement de Lavaur
Département de Tarn sont comparees poulchierin aji. de vingt deux ans laboureur
demeurant au lieu de Mareuil Commune de N. Paul et de Françoise Villeduvisant aji. de
vingt ans laboureur demeurant au lieu de Mareuil Commune de N. Paul leges nous ont declare
que Louis Villeduvisant fils de Louis Villeduvisant et de Marie Villeduvisant est de la
commune de N. Paul a sept heures du matin dans son domicile au lieu de Mareuil
leide et de la commune de N. Paul apres que lecture de present acte a ete
donnee aux declarans leges de l'acte de mariage avec nous et ont dit en avoir
le double. M. le Maire de N. Paul
J. J. Biffartte